

LE DROIT À L'ERREUR

♦ QUALITÉ DE VIE ET CONDITIONS DE TRAVAIL - QVCT

UNSA DÉFEND UN NOUVEAU DROIT POUR TOUS



Annoncé en grande pompe, le protocole sur la Qualité de Vie et Conditions de Travail tarde à être soumis aux organisations syndicales pour négociations.

Ce thème est la colonne vertébrale de nos actions syndicales sur tous les dossiers.

A l'origine d'une nouvelle réflexion de méthode dans le cadre des logements attribués aux agents, de l'expérimentation de la Semaine de 4 jours sur volontariat des bénéficiaires, **UNSA GROUPE RATP** complète ses revendications de la proposition d'un nouveau droit pour tous, le Droit à l'erreur.

Oui, il est temps d'en finir avec les sanctions au premier manquement.

EXPLICATIONS.

1/ Renforcer la relation de confiance entre Management et salariés

2/ Oublier les erreurs et difficultés fréquentes lors de déclarations pour absences maladie par exemple

Quelles sont les exceptions ?

Ce principe ne s'appliquerait toutefois pas aux récidivistes !
L'erreur ne serait pas tolérée si elle devait porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens.



**UNSA
GROUPE RATP**
est la 1^{ère}
organisation
syndicale
de négociations
pour les agents
de la RATP.